

# Le tax-shift fédéral coûtera de plus en plus aux communes

*Le gouvernement fédéral a décidé ce qu'on a appelé un tax-shift, une réforme fiscale qui comprend notamment une diminution de l'impôt des personnes physiques (IPP). Comme les communes prélèvent un pourcentage en plus de cet impôt, la réduction de recette pour l'État va s'accompagner d'une baisse des recettes pour les communes. Minimale en 2016, le manque à gagner pourrait dépasser 22 millions par an pour les 19 communes dès 2021.*

Les communes bruxelloises, comme les communes wallonnes et flamandes d'ailleurs, ont reçu en décembre du Service public fédéral des Finances une estimation de l'impact que le tax-shift fédéral va avoir sur leurs finances de 2016 à 2021. Et la perte atteindra près de 23 millions d'euros par an pour nos 19 communes à l'horizon 2021. Soit une perte d'environ 10 % des recettes provenant de leurs centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP). « Le tax-shift du fédéral va alléger l'IPP que paient les gens, via un relèvement des frais professionnels et en diminuant l'imposition, surtout pour les plus bas revenus », explique Marc Cools, président de l'association de la Ville et des communes (AVCB). « Cela va entraîner une diminution de recettes que le fédéral va compenser par d'autres recettes mais dont les communes ne profiteront pas . » Cet impact sera léger en 2016 (811.000 euros pour l'ensemble de nos 19 communes) mais les mesures n'entreront en vigueur que progressivement et le manque à gagner atteindra 22, 85 millions dès 2021. « Bien sûr, ce sont des chiffres qui ne tiennent pas compte des effets positifs éventuels. Si l'activité économique reprend, il y aura plus de recettes fiscales », ajoute l'édile MR uclois. Mais sans compter aussi d'éventuels effets négatifs provenant des mesures de restriction budgétaire pouvant influencer la demande intérieure des ménages et des entreprises. « L'ampleur de la réduction de leurs recettes suite au tax-shift fédéral va poser à terme de gros problèmes financiers aux communes bruxelloises », ajoute Marc Cools. D'autant qu'elles subissent déjà d'autres mesures fédérales : suppression des crédits fédéraux à la politique des grandes villes, baisse des crédits aux zones de police bruxelloises et retard d'enrôlement par le fédéral tant du précompte immobilier que de l'IPP. « Les communes risquent de devoir augmenter leurs recettes, de diminuer leurs dépenses ou de faire les deux. Et ce, alors que 9 des 19 communes sont déjà sous plan d'assainissement . » C'est pourquoi l'AVCB formule deux demandes.

« Que le fédéral allège les cotisations sociales pour les agents contractuels comme il l'a fait pour ceux du privé car cela conduit à une discrimination. Les communes qui gèrent des homes ou des crèches sont pénalisées vis-à-vis du privé qui bénéficie d'une baisse de cotisations pour un même travail. Ensuite, le fédéral qui paie parfois avec 18 mois de retard, les impôts pour les communes devrait prévoir un système d'avances .

M.B.

M.B.

Copyright © 2015 Sud Presse. Tous droits réservés